

La Gazette

de Noyant d'Allier



Journal municipal trimestriel

- Nouvelle édition -

juillet 2013

N°22

Le temps maussade persiste et malgré cela la vie de notre village reste très active comme en témoigne la lecture de cette gazette.

La saison touristique, nous l'espérons, pourra démarrer avec l'arrivée des beaux jours.

De nombreux groupes ont déjà pu découvrir Noyant et ses différentes attractions.

Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux gérants du vélorail, Florence et Guy Carbonnier, et nous leur souhaitons plein de réussite dans leur activité.

Merci à Laetitia et Romuald Malleret qui ont su lancer et développer avec succès cette activité sur notre commune.

Quand vous lirez cette gazette, La Marpa sera ouverte depuis un mois et les premiers résidents seront installés.

Cette structure est maintenant totalement opé-

rationnelle pour recevoir les locataires dans des conditions optimales.

Cette réalisation est l'aboutissement de 8 années de travail. Merci à toutes celles et ceux qui se sont impliqués dans ce beau projet.



Le mot du Maire

Je tiens à préciser à nouveau que la gestion de cette maison est totalement indépendante du budget communal.

La mise en place de cette activité est un élément supplémentaire pour créer une dynamique économique locale non délocalisable et rendre nos territoires plus attractifs.

Les nouvelles ruralités, défendues par plusieurs départements ruraux français, passent par de telles initiatives. La ruralité a beaucoup d'atouts, sachons les mettre en valeur et les développer.

Michel Lafay

Sommaire:

P. 1	Édito
P. 2/3	Budget - réunion publique
P. 4	Le député à l'école
P. 5	Cet été à Noyant
P. 6/7	Associations C'est déjà du passé
P. 8	Agenda

Plus d'infos
locales sur
noyantdallier.fr

Prochaine Gazette

Le numéro 23 de la gazette paraîtra début octobre. La date limite du dépôt des articles est fixée au samedi 1er septembre 2013.



Journées « portes ouvertes »
fin mai à la
Maison du Beau Chêne

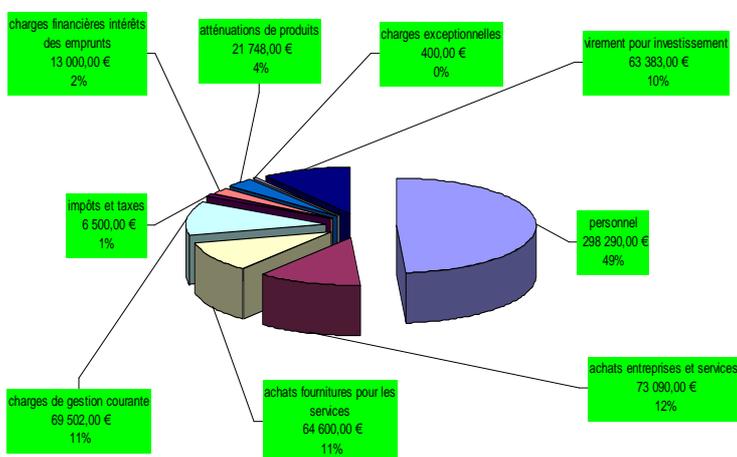
Budget primitif 2013

Le vendredi 12 avril 2013, le conseil municipal s'est réuni pour le vote du budget 2013 qui est le dernier de ce mandat. C'est un moment important de l'année qui permet de déterminer les moyens pour le fonctionnement des services à la population, mais aussi de définir les investissements à réaliser pour notre commune.

La section de fonctionnement du budget élaboré s'équilibre à : **610 513 €**

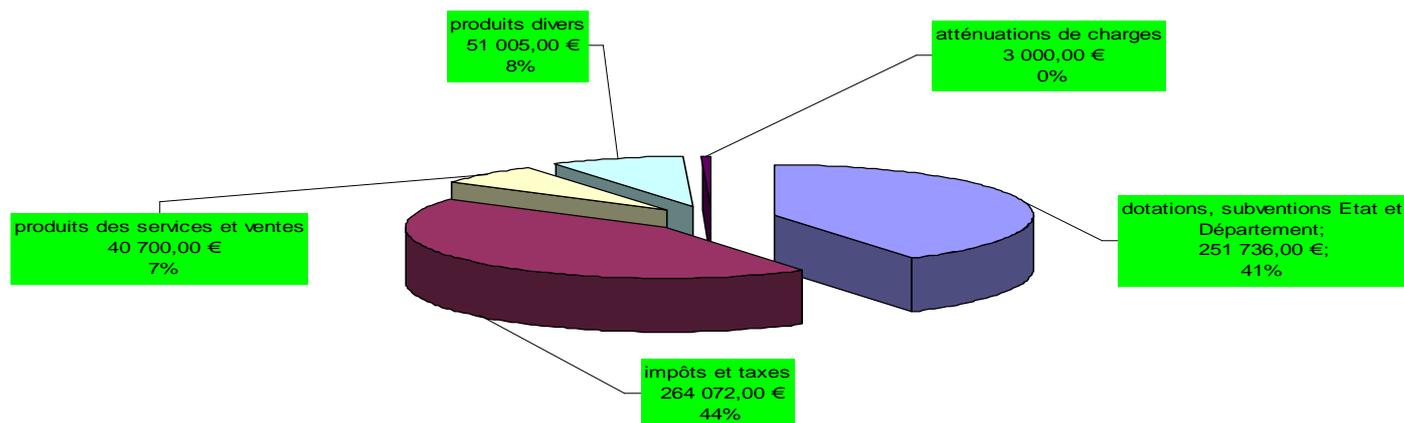
Les dépenses les plus importantes sont :

Dépenses de personnel	298 290 €
Achats aux entreprises et services extérieurs	73 090 €
Achats de fournitures pour les services communaux	64 600 €
Charges de gestion courante	69 502 €



Les recettes principales sont :

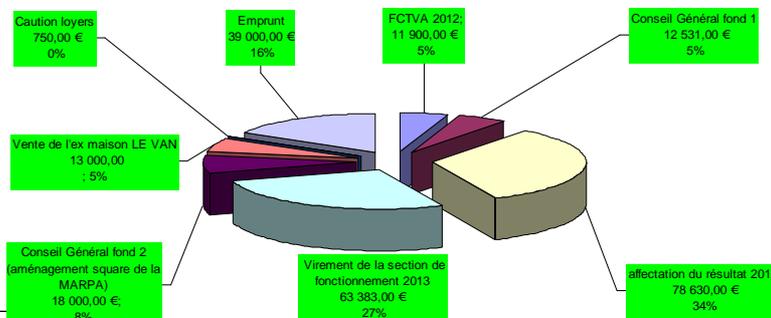
Les dotations et subventions État et Département	251 736 €
Les impôts et taxes	264 072 €
Le produit des services et ventes	40 700 €



Pour sa part la section d'investissement s'équilibre à : **237 194 €**

Les recettes proviennent de :

Du FCTVA 2012	11 900 €
Du Conseil Général fond 1	12 531 €
De l'affectation du résultat 2012	78 630 €
Du virement section de fonctionnement 2011	63 383 €
Du Conseil Général fond 2 (square de la MARPA)	18 000 €
De la vente de l'ex maison LE VAN	13 000 €



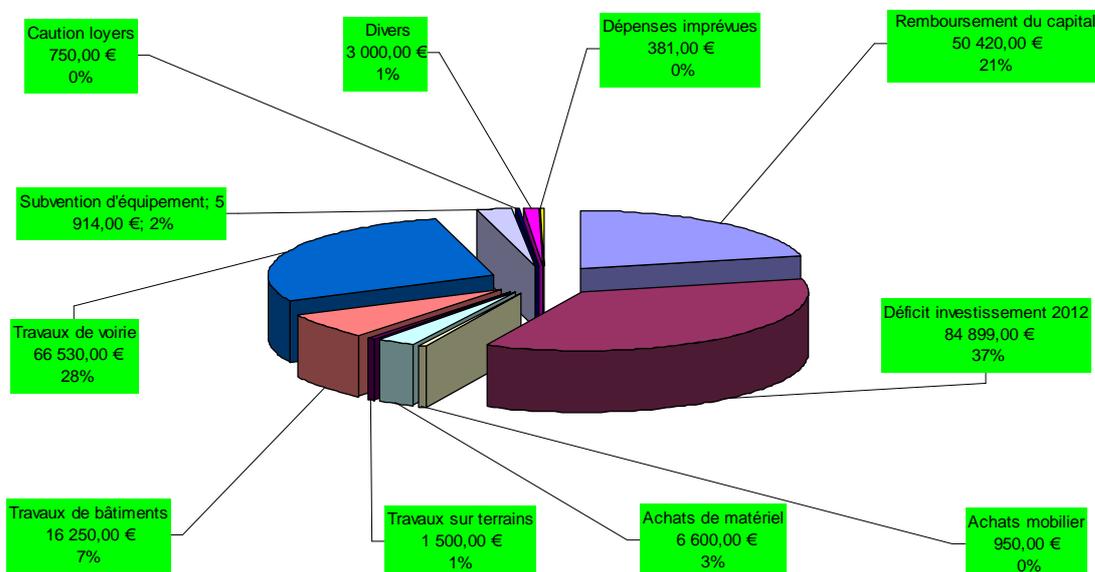
Les dépenses serviront :

Au remboursement du capital	50 420 €
Au déficit d'investissement 2012	84 899 €
Aux achats de mobilier	950 €
Aux achats de matériel	6 600 €
Aux travaux de terrains	1 500 €
Aux travaux de bâtiments	16 250 €
A la participation aux travaux du Centre Social	5 914 €
Aux travaux de voirie	66 530 €
Aux dépenses diverses	3 000 €
Aux cautions des loyers	750 €
Aux dépenses imprévues	381 €

(voir tableau page suivante)

Les principales dépenses sont affectées sur :

- des travaux de bâtiment (finir le logement de l'école, ...).
- des travaux de voirie : réparation de chemins, créations fossés et création d'une plateforme pour recevoir un mini stade financé par la Communauté de Commune Bocage Sud et fin des travaux du square aux abords de la MARPA.
- le remplacement de 2 poteaux incendie.
- Le remplacement d'une tondeuse



Suite à la crise économique le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter l'imposition en 2013.

Taux moyens des communes de même strate	Taux moyen national	Taux moyen départemental	Taux commune de NOYANT
Taxe d'habitation	23,83 %	25,62 %	20,98 %
Taxe foncière bâti	20,04 %	19,01 %	16,12 %
Taxe foncière non bâti	48,79 %	35,04 %	33,13 %

Malgré cela, la commune emploiera en Contrat d'Aide à l'Emploi (CAE), 1 personne qualifiée en travaux de bâtiment pour continuer la rénovation du logement communal de la rue des Rues.

Yves PETIOT Adjoint en charge du budget

Ouverture de la mairie :

La mairie est ouverte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ainsi que le samedi matin de 9h à 12h.

Tél. 04 70 47 21 14

mairie@noyantdallier.fr

site web : www.noyantdallier.fr

Permanences des élus

Michel Lafay (Maire)

Samedi de 11 à 12h et sur rendez-vous.

Yves Petiot (Adjoint)

Sur rendez-vous le mercredi matin, le vendredi après-midi et le samedi matin.

Guy Dauchat (Adjoint)

Sur rendez-vous le mercredi après-midi et le samedi matin.

Marie Soubrier et Frédéric

Fusil (Adjoints) sur rendez-vous.

Réunion publique

La traditionnelle réunion publique a abordé le dossier du ramassage des ordures ménagères.

Participants et élus soulignent le coût de plus en plus élevé de la taxe des ordures ménagères. Il a été constaté également que le tonnage des déchets ramassés sur Noyant a augmenté de plus de 50 % sur 20 ans. Les emballages notamment, deviennent de plus en plus encombrants et paraissent souvent inutiles.

L'incivilité de certains habitants ou vacanciers a été pointée par l'assistance, notamment concernant les déchets verts que l'on retrouve, à partir du printemps, dans les ordures ménagères.

Prenant acte de cette remarque, la municipalité demandera que des "messagers du tri", personnels du SICTOM spécialisés dans la communication, viennent à Noyant sensibiliser la population sur l'importance du tri sélectif.

La seconde collecte d'été des Corons et du bourg est remise en cause par le SICTOM vu la diminution du nombre de résidents l'été. Revenir à une collecte unique permettrait de baisser légèrement la taxe annuelle pour les habitants concernés (20€ en moyenne avec des écarts de 10€ à 40€). Des participants demandent que soit plutôt envisagé un raccourcissement de la période pendant laquelle la collecte est doublée. La municipalité soumettra cette proposition au SICTOM pour juillet et août 2014.

Des jeunes Noyantais présents ont demandé à pouvoir bénéficier d'un lieu pour se réunir et envisagent de créer



une association de jeunes. La municipalité salue l'initiative, des solutions sont actuellement étudiées.

Concernant l'éclairage public, certains habitants souhaitent que les lumières soient allumées toute la nuit. Il a été rappelé que les économies réalisées par la commune en éteignant entre 23h et 7h du matin l'hiver et de 1h du matin à 6h l'été se montent à 3000 € par an ce qui correspond à 1 point et demi de fiscalité.

Des incitations fortes pour économiser l'énergie sont préconisées par l'état et la quasi totalité des communes ont déjà réduit de manière encore plus importante l'éclairage public.

D'après la gendarmerie, la délinquance serait plutôt en baisse à Noyant depuis la réduction de l'éclairage.

Un point a ensuite été fait sur la MARPA. (voir édito). Il a été rappelé que cette structure ne dépend pas du budget communal mais de celui du CCAS et que Noyant ne contribue pas financièrement au budget de la MARPA.

Guy Dauchat Adjoint en charge de la démocratie locale

Un Député à l'école



Guy Chambefort, député de la première circonscription de l'Allier et actuel maire d'Yzeure a rencontré les CM de Noyant. Ils participent cette année à la 18ème édition du parlement des enfants qui se déroulera le 08 juin 2013 au Palais Bourbon à Paris.

Dans chaque circonscription électorale, un élève de CM2, élu par ses camarades, va siéger à l'hémicycle pour discuter et voter des propositions de loi sélectionnées, faites par les classes participantes. - Les élèves lui ont présenté les trois propositions de loi sur lesquelles ils travaillaient. Puis M Chambefort a répondu à leurs questions.

Les CM : Depuis quand êtes-vous députés ?

M Chambefort : J'ai été élu député pour la première fois en 2007. j'ai été réélu en juin 2012. C'est mon deuxième mandat. Mais avant 2012, Noyant d'Allier n'était pas dans ma circonscription.

Les CM : Qu'est ce qui vous a motivé pour vous présenter aux élections législatives ?

M Chambefort : Cela s'est fait un peu par hasard. On m'a demandé, un jour, si je voulais être sur la liste aux élections municipales. Comme je m'intéressais à la vie de ma commune, j'ai accepté. J'ai été élu conseiller municipal, adjoint puis maire. Ensuite, avec mon expérience, je me suis logiquement présenté aux élections législatives.

Les CM : Comment faites-vous pour gérer vos deux fonctions, celle de maire et celle de député ?

M Chambefort : Etre maire et député n'est pas si simple car je partage mon temps entre Paris et Yzeure. Les mardis, mercredis et jeudis, je suis à l'Assemblée Nationale au Palais Bourbon. Je reste sur place. Je ne vais pas à l'hôtel mais je dors dans mon bureau de l'Assemblée équipé d'un lit. Le reste du temps, je suis à la mairie d'Yzeure. Quand je n'y suis pas, mes adjoints prennent le relai.

Les CM : Comment se passe la journée d'un député ?

M Chambefort : Le mardi, je me lève à 5h00 pour prendre le train pur Paris et me rendre à l'Assemblée nationale. J'arrive vers 9h00. Le matin, après le courrier, nous travaillons en commissions ou participons à des réunions de groupes politiques. Le travail en commissions est important car on travaille en petits groupes sur des sujets précis. J'appartiens à la commission de la défense et des

forces armées. L'après-midi à 15h00, ce sont les questions au gouvernement. Ensuite, il y a des séances publiques pendant lesquelles les projets et propositions de loi sont lus et examinés. Certaines séances commencent à 21h30 et se terminent tard dans la nuit. Les journées d'un député sont bien remplies.

Les CM : Comment se passe le vote d'une loi ?

M Chambefort : Le gouvernement envoie un projet de loi à l'assemblée nationale qui l'étudie et fait des modifications si nécessaire. Ce sont les amendements. Le projet de loi est ensuite voté puis envoyé au Sénat. Pour être validé, le Sénat doit voter le texte dans les mêmes termes. Si les sénateurs modifient le texte, il doit être réexaminé et voté par l'Assemblée Nationale. C'est la navette. Si au bout de deux navettes, le Sénat et l'Assemblée Nationale ne sont toujours pas du même avis, le premier ministre organise une commission mixte paritaire entre les deux assemblées pour se mettre d'accord.

Pour voter, sur notre pupitre dans l'hémicycle, sont disposées trois touches : pour, contre et abstention. Il arrive qu'on se trompe de touche. Dans ce cas, on peut le signaler pour faire une correction.

Les CM : Que comptez-vous faire à l'avenir ? Pensez-vous vous représenter aux prochaines élections ?

M Chambefort : Non, je ne compte pas me représenter car je veux laisser la place aux jeunes.

*Propos recueillis par les élèves de CM1-CM2
École primaire de Noyant d'Allier*

Le député a offert, pour toute la classe, un voyage en train à Paris en fin d'année scolaire afin d'aller visiter l'Assemblée Nationale.

QUE FAIRE CET ÉTÉ À NOYANT ?

Musée Jean le Mineur

Sur les traces de Jean, dernier mineur de Noyant, partez accompagné d'un guide, pour 1h30 d'aventure humaine :

- Découvrez le carreau de la mine d'un tour de train,
- Plongez dans les galeries reconstituées,
- Admirez le bâtiment d'exploitation ainsi que les expositions dans la chambre chaude.

Musée ouvert pour les visiteurs individuels

Le dimanche du 5 mai au 30 septembre

Tous les jours en juillet et août sauf les lundis

Départ des visites à 14h30 et 16h30.

Des journées supplémentaires sont envisagées en 2013.

Pour les groupes à partir de 10 personnes visites d'avril à octobre. Renseignements et réservations au 04 70 47 31 51.

Musée fermé le lundi

31 rue de la Mine

03210 Noyant d'Allier

Tél : 04 70 47 31 51

www.mine-noyant.fr



Mine

Pagode bouddhiste

Suite à l'arrivée massive des rapatriés d'Indochine en 1955, la population Noyantaise augmente considérablement.

En 1983, la communauté Bouddhiste construit une pagode semblable à celles d'Asie, et agrémente le parc qui l'entoure de nombreuses et magnifiques statues en hommage à Bouddha.

La Pagode est ouverte :
du 1er avril au 30 octobre
du mercredi au dimanche de 15h à 18h.

Du 1er novembre au 15 décembre
les samedis et dimanches de 15h à 17h.

Les jardins sont ouverts de février à octobre de 14h à 18h
et de novembre au 15 décembre de 14h à 17h.

La Pagode - 03210 Noyant d'Allier

Tél : 04 70 47 29 37



Pagode

Vélorail

Vélorail du Bourbonnais

En famille ou entre amis, même avec les plus petits, offrez-vous une balade insolite de 2h00 à bord de drôles d'engins. Aire de pique-nique sur le parcours.

Ouvert aux visiteurs individuels : Les week-ends d'avril à octobre. En juillet et août tous les jours sauf le lundi.

Pour les groupes à partir de 3 vélos :

Tous les jours d'avril à octobre (sauf lundi en juillet et août).



Tarifs :

- 28 euros le vélorail 4 ou 5 places.

- 25 euros le vélorail à partir de 4 vélos loués.

1 vélorail = 4 places assises (tous les passagers doivent être assis), soit 4 adultes ou 2 adultes + 3 enfants de 8 ans maximum.

Un guide de balade est mis à disposition, ainsi qu'un fichier de jeux pour les enfants. Organisation d'anniversaire pour les enfants de 6 à 12 ans.

Paiement : Espèces, chèques, chèques vacances (ANCV) sont acceptés (Pas de carte bancaire) - RESERVATION OBLIGATOIRE

Rue de la Gare 03210 Noyant d'Allier

06 82 71 42 65 - www.veloraildubourbonnais.fr

La Ferme de Villars

A proximité du belvédère des Côtes Matras, Séverine et Guillaume, éleveurs fromagers, vous accueillent du lundi au samedi de 9h à 11h30.

En fin d'après-midi sur réservation, possibilité d'assister à la traite des chèvres et visiter l'élevage



Tél : 09 75 96 14 91

lafermedevillars@orange.fr

Fromages

Côtes Matras - Chemins de randonnées

Du panorama des Côtes Matras, on devine les chemins de randonnées qui sillonnent le bocage.

5 parcours de 5 à 17 km :

www.noyantdallier.fr/tourisme/activites/randonnees.html

Brochure disponible en mairie.



Randos

Etang de Messarges

Un endroit idéal pour les pêcheurs et leur famille

(Hébergements, Parkings, Barbecue géant, Aire de pique-nique).

La population de poissons de l'étang se compose majoritairement de carpes de toutes les tailles, dont certaines dépassent les 15 kg.



Toutes ces carpes sont là pour le bonheur des pêcheurs, mais non pour les manger (poisson remis à l'eau sur le principe NO KILL).

Réservation 06 03 34 38 28

www.etangdemessarges.com

Etang

NOYANT L'INSOLITE SE DEVOILE EN NOCTURNE



Découverte **gratuite** des activités touristiques

Vélorail - musée de la mine - pagode

Dégustation de spécialités asiatiques et bourbonnaises

Restauration sur place

Parking près de la mine - manifestation ouverte à tous - www.noyantdallier.fr

Vendredi 28 juin 17h - 21h



DU CHANGEMENT AU VELOMAIL

Florence et Guy Carbonnier Boutteux succèdent à Laëticia et Romuald Malleret. Ils sont les nouveaux et sympathiques exploitants du Vélorail. Picards d'origine, ils habitent actuellement St Bonnet de Tronçais.

Le Vélorail est ouvert tous les jours, sauf le lundi, sur réservation mais avec possibilité de compléter les départs au pied levé en fonction des places disponibles.



ANNEE DU SERPENT

Organisée par Villages Vivants, la soirée asiatique en l'honneur de l'année du serpent a une nouvelle fois fait salle comble début mars et la liste d'attente était longue. Les chanceux ont pu apprécier le repas du « Petit d'Asie » et les animations sélectionnées par Edouard Brassecaissé.



Les RIFLES

Des lots de valeur ont attiré des adeptes et rendu chanceux les noyantais



Une météo capricieuse responsable du report de la date n'a pas réussi à décourager petits et grands pour venir accompagner Tintin, Milou et Monsieur Carnaval venus saluer les habitants en fanfare et en même temps



apprécier le goûter conjointement offert avec l'Amicale des Sapeurs Pompiers. Le char est "conservé" et sera représenté pour "les Débredinades" le 06 juillet



Jazz dans le Bocage



Un vent de folie a soufflé à Noyant où les rythmes et mélodies de Lalala Napoli ont emporté les 300 spectateurs dans une tarentelle enlevée en fin de spectacle.

Le groupe Elbasan Trio avait bien chauffé la salle en première partie avec des musiques très métissées. Lalala Napoli a fini la conquête du public par sa musique mélodique et entraînante basée sur des reprises de musiques traditionnelles napolitaines revisitées et jazzifiées.



C'EST DEJA DU PASSE...



Exposition et vidéo avec l'ARINA

Un après-midi de rencontres et de souvenirs était organisé par l'ARINA (Association des Rapatriés d'Indochine de Noyant d'Allier).

L'association souhaite qu'un lieu de mémoire concernant la présence française en Indochine puisse être installé à Noyant.



Fête des mineurs

Une assistance fournie a assisté à l'hommage rendu aux mineurs par l'association des amis de la mine.



MARCHE AUX PLANTS

Les parents d'élèves ont organisé leur désormais traditionnel marché aux plants de mai. Les recettes de l'opération bénéficient évidemment aux enfants de l'école.



La Balade Printanière



Le Comité des Fêtes conserve toujours l'idée de fête "patronnale" c'est-à-dire le 3ème dimanche de Mai en essayant de rassembler pour passer un agréable moment, en diversifiant avec montures, attelages, marcheurs partager un arrêt goûter dans un endroit terroir

Balade curieuse à la découverte des plantes



Lors de la première balade des plantes en septembre (120 personnes), l'affluence record avait compliqué la compréhension des explications de Françoise Pigeay (Association « Secrets des plantes »). C'est pourquoi cette seconde session était soumise à réservation.

C'est lors d'une des rares matinées ensoleillées du mois de mai que s'est déroulée cette deuxième balade des plantes à la grande satisfaction des participants.



CENTRE DE LOISIRS

Pour les vacances d'été, le Centre de Loisirs sera ouvert du 8 juillet au 14 août inclus.

Le programme est disponible dans les commerces, à la mairie et au Centre de Loisirs.

Les enfants hors commune et département sont les bienvenus.



28 juin :

- **Noyant se dévoile**
Tourisme - Municipalité

6 juillet :

- **Les Débredinades**
Centre Sociale Souvigny

13 juillet :

- **Bal populaire** Comité des fêtes
- **feu d'artifice** Municipalité

30 juillet :

- **Jumpy parc à Noyant**
Centre de Loisirs - Municipalité

11 août :

- **Brocante** Comité des fêtes
- **Broc'Art** Villages Vivants

11 - 18 août :

- **Exposition Arts Mêlés**
Villages Vivants

Atelier Villages Vivants

Arts Mêlés mardis
14H30 Salle des Fêtes
reprise en septembre

Encore plus d'infos
locales sur
www.noyantdallier.fr

Prochaine Gazette

Le numéro 23 de la gazette paraîtra début octobre. La date limite du dépôt des articles est fixée au samedi 1er septembre 2013.



DEBREDINADES

La journée débutera vers 10 H par une balade de 6 Km au départ de la salle polyvalente de Noyant.
Le déjeuner sera pris en commun près du lavoir de Châtillon.

L'après-midi : pétanque au stade, belote à la MARPA, visite de la Mine, de la Pagode, découverte de la boutique du Petit d'Asie et pourquoi pas vélorail.

La journée se terminera par un apéritif suivi du dîner avec en clôture le groupe moulinois "La Milka".



Jumpy parc à Noyant

A l'initiative du Centre de Loisirs Jacques Taque, un parc de structures géantes va s'installer sur le stade le mardi 30 juillet de 14h00 à 18h00.

Il sera composé de 5 à 7 jeux : trampo-élastiques, parcours aventure jungle, toboggan, baby-foot, girafe, montagne d'air* ...
Le jumpy parc sera ouvert aux particuliers : tarif d'entrée individuel 5 euros et 4 euros pour les groupes à partir de 10 personnes.

Les enfants inscrits au Centre de Loisirs, bénéficieront d'un tarif préférentiel avec le repas compris.

* Il est possible qu'il y ait un changement de jeu, l'organisateur, l'association sportive du département de l'Allier, attend des nouveautés.

Fête Nationale



- 13 Juillet bal gratuit et barbecue assurés même si la météo est capricieuse ;

Le feu d'artifice sera offert comme tous les ans par la municipalité.



Brocante

- 11 Août brocante sur réservation
(téléphone pour réservation : 06 79 55 35 22 - 04 70 47 39 87)



Noyant d'Allier

Le «lapin» Marie Nicole Guillaueuf - prix du Public 2012

11 au 18 août

Week-end 10h-19h

Semaine 14h-18h

Entrée libre

Broc'Art

dimanche 11 août

Art Expo 2013

Carreau de la Mine

